

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

13 mars 2013

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Arab Investment Company for Services S.A. ....                      | 29378 | GL Investors S.à r.l. ....  | 29381 |
| ATMV .....  | 29394 | Grethen S.à r.l. ....   | 29381 |
| Batelec S.A. ....   | 29378 | Human Design S.à r.l. ....  | 29381 |
| Blue Sky Care Home Holding 1 S.à r.l. ....                          | 29378 | Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l. ....                               | 29382 |
| Blue Sky Global Asset Management S.à r.l. ....                      | 29378 | INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A. ....                         | 29382 |
| CED Group S.à r.l. ....   | 29380 | INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A. ....                         | 29424 |
| Cellon .....  | 29410 | Keep Fit Saràl .....  | 29382 |
| Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l. .... | 29379 | Loria International S.A. ....   | 29382 |
| Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l. ....        | 29379 | Misterfoxy .....  | 29382 |
| Colux Real Estate S.à r.l. ....                                     | 29380 | Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL ..... | 29384 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29378 | PricewaterhouseCoopers .....  | 29382 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29379 | Recup-Métaux Lux S.A. ....  | 29423 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29379 | Sculptor Sparrow Investments S.C.A. ....                                      | 29410 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29379 | Société d'Investissements Montblanc S.A. ....                                 | 29422 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29378 | Société Pinzler Lux S.A. ....   | 29383 |
| C.P.R. Immo S.A. ....   | 29379 | Sopidart S.à r.l. ....  | 29383 |
| Decima S.A. ....  | 29380 | Sport Management & Entertainment S.A. ....                                    | 29383 |
| Electricité WATRY S.à r.l. ....                                     | 29380 | Sud Béton .....   | 29383 |
| Elite Immobilière S.à r.l. ....                                     | 29380 | Sud Béton .....   | 29383 |
| Fender SA .....   | 29380 | Sud Béton .....   | 29383 |
| Financière 29 Lux .....   | 29381 |   |       |
| Financière 29 Lux .....   | 29381 |   |       |
| Giorgione Holding S.A. ....   | 29381 |   |       |

**Blue Sky Care Home Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018496/9.

(130021948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018497/9.

(130022684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Batelec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 39.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018511/9.

(130022171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018525/9.

(130021957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018526/9.

(130022062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Arab Investment Company for Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018451/9.

(130022390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018527/9.

(130022065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018528/9.

(130022072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018529/9.

(130022073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018530/9.

(130022074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018541/9.

(130022285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018542/9.

(130022288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018543/9.

(130021936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018559/9.

(130022613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Decima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018576/9.

(130022292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Electricité WATRY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018610/9.

(130022484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Elite Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018619/9.

(130022329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Fender SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018641/9.

(130022101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Financière 29 Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 140.892.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018650/9.  
(130022106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Financière 29 Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 140.892.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018651/9.  
(130022107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.679.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018675/9.  
(130022585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**GL Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 120.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018676/9.  
(130022624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Grethen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 46.553.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018682/9.  
(130022124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Human Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.312.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013018706/9.  
(130022680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018712/9.

(130022132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018732/9.

(130022131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Keep Fit Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 42, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 81.210.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018748/9.

(130022723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Loria International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.323.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018760/9.

(130022556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018813/9.

(130022080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018869/9.

(130022064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Société Pinzler Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018958/9.

(130022118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Sopidart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 11, rue du Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 151.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018963/9.

(130022204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018967/9.

(130022202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Sud Béton, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018970/9.

(130022290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Sud Béton, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018971/9.

(130022291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Sud Béton, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018972/9.

(130022617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**NEIL, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A.", in abridged form "NEIL" a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 6 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 263 of 28 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124233 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended last by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 314 of 12 February 2010.

The meeting was declared open with Mr Tobias Seidl, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

Restatement of the Company's articles of association, including the corporate object clause which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose shall be the management of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment other than those authorised according to Directive 2009/65/EC.

The Company shall serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandite) to Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. and Cube Energy S.C.A. (the "Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries") in connection with the management of their assets and their promotion and may also ensure the management and promotion of any other subsidiary/ies of the SICAV Cube Infrastructure Fund. On an ancillary basis, it shall hold participations in any form whatsoever in the Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries and the SICAV Cube Infrastructure Fund and in any other corporation (including but not limited to the afore-mentioned subsidiaries and entities) as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment."

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders unanimously resolved to restate the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of NATIXIS Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., in abridged form NEIL (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-four hereof.



**Art. 3.** The Company's purpose shall be the management of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment other than those authorised according to Directive 2009/65/EC.

The Company shall serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandite) to Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. and Cube Energy S.C.A. (the "Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries ") in connection with the management of their assets and their promotion and may also ensure the management and promotion of any other subsidiary/ies of the SICAV Cube Infrastructure Fund. On an ancillary basis, it shall hold participations in any form whatsoever in the Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries and the SICAV Cube Infrastructure Fund and in any other corporation (including but not limited to the afore-mentioned subsidiaries and entities) as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the members of the Board of Directors of the Company who has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by two hundred fifty (250) class A shares (the "Class A Shares ") and one thousand (1,000) class B preferred shares (the "Class B Shares ") fully paid up and having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The general meeting of shareholders, in accordance with the Luxembourg law and the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation, may decide the creation of class of shares, notably the creation, by issuance or conversion, of shares without voting right but benefiting from other preferred rights.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 6.** The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, a transfer of a share shall, be registered in the shareholders' register further to a written declaration of transfer; to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

A shareholder of the Company shall not transfer its Class A Shares and/or Class B Shares by any means to any third party (including affiliates of the shareholders of the Company) or to any other shareholders of the Company, without the prior consent of the Board of Directors. By exception, Natixis Global Asset Management Participations 1, a French société par actions simplifiée registered with the Paris (France) Registry of Commerce and Companies under number 479 989 246 ("NGAMP1 ") may freely transfer its Class A Shares and/or Class B Shares to any of its affiliates.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as it may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of April at 4.00 PM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notices and conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each Class A Share entitles to one vote. In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915, as amended, the Class B Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws. A shareholder may take part at any meeting of the shareholders by appointing a proxy.

Except as otherwise required by law, the decisions of the meeting of the shareholders, duly convened, shall be taken by simple majority of the shareholders present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting. The minutes of the meetings of the shareholders shall be recorded in a register of the minutes of the meetings of shareholders, kept at the registered office of the Company.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least four (4) members and a maximum of eight (8) members, who need not be shareholders of the Company. The Board of Directors shall always be composed so that, as long as Cube Infrastructure Partners SAS, a French law société par actions simplifiée registered with the register of companies of Paris (France) under the number 515 294 155 ("CIP"), it being specified that CIP may transfer its registered office to any other address, including outside France, holds at least 30 % of the Class A Shares of the Company, at least two (2) members are appointed by the general meeting of shareholders from candidates proposed by CIP (it being specified that one of these two members shall be the Managing Director (except in the case where CIP expressly waives such right)) the number of members to be appointed upon proposition of CIP being reduced to one (1) in the event CIP holds less than 30% of the Class A Shares of the Company (the "CIP Directors"), and as long as NGAMP1, and/or its mother company, one of its subsidiaries or affiliates, are the holders of the simple majority of the Class A Shares of the Company, up to six (6) other members are appointed by the general meeting of shareholders from candidates proposed by NGAMP1 (the "NGAMP1 Directors") The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The Board of Directors shall create a compensation committee (the "Compensation Committee") and decide on its composition. The Compensation Committee shall be chaired by one of the NGAMP1 Directors. The Managing Director shall be a member of the Compensation Committee. The Compensation Committee shall be in charge of, in particular, studying and making proposals on conditions of global compensation of directors and employees of the Company and of its subsidiaries. The Compensation Committee is set up at the sole initiative of the Board of Directors and is not intended to replace the Board of Directors. The Compensation Committee shall report to the Board of Directors. Members of the Compensation Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

**Art. 13.** The Board of Directors shall create a compliance and risks committee (the "Compliance and Risks Committee") and decide on its composition. The Compliance and Risks Committee shall be chaired by one of the NGAMP1 Directors. The Compliance and Risks Committee shall be in charge of, in particular, setting up and monitoring the compliance, conformity and internal control procedures of the Company. The Compliance and Risks Committee is set up at the sole initiative of the Board of Directors and is not intended to replace the Board of Directors. The Compliance and Risks Committee shall report to the Board of Directors. Members of the Compliance and Risks Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Board of Directors shall elect from among the NGAMP1 Directors a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall

be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors shall meet (i) as often as the interest of the Company requires so and (ii) in any case, at least once a quarter, i.e., twice per financial year.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least seven (7) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail or telegram or telefax or telex of each director, or if all the directors are present or represented and if they confirm being informed of the agenda, the meeting may be held without previous notice. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least one (1) NGAMP1 Director and one (1) CIP Director are present at a meeting of the Board of Directors. All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg except in circumstances of emergency. One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting and by one (1) NGAMP1 Director and one (1) CIP Director. They shall be recorded in the register of the minutes of the meetings of the Board of Directors kept at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors. The Board of Directors shall also maintain an attendance register, signed by the Directors present or represented, by the chairman and by the secretary of the meeting.

**Art. 16.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the policy of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to a managing director (the "Managing Director") (administrateur délégué) of the Company.

The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and authority delegated to them by the Board of Directors, as defined from time to time by the Board of Directors in the Company's signature rules (système délégataire).

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in, or any matter, position or transaction involving the main shareholder, NGAMP1 or its shareholders, any subsidiary or any affiliate thereof, and also with CIP or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18.** The Company will be bound by (i) the sole signature of the Managing Director, for matters within his powers as per the daily management of the Company, (ii) the joint signature of any two directors other than the Managing Director or (iii) the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors other than the Managing Director.

**Art. 19.** The Managing Director may create an executive committee (the "Executive Committee") with strictly internal powers to assist him in his functions, subject to the approval of the Board of Directors regarding its functioning and composition. In the case where no Managing Director has been appointed, the Board of Directors may authorize any other director to create such Executive Committee.

**Art. 20.** The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Each Class B Share carries at all times the right to (i) a preferential and cumulative dividend (the "Class B Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to one percent (1 %) per annum on the nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), (ii) an additional dividend to be declared and paid in cash, corresponding to the dividend which the Company is entitled to receive from time to time as holder of the A shares in CUBE and the A shares (parts de commandité) in each Luxembourg Wholly Owned Subsidiary pursuant to the offering memorandum of CUBE Infrastructure Fund SICAV, the by-laws of CUBE and the by-laws of the Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries, net of taxes payable by the Company and of any interest paid under any loan to which the Company may be a party from time to time as well as charges incurred by the Company in direct relation to the dividends referred to in this paragraph (ii) (the "Class B Net Carried Interest"), and (iii) a dividend corresponding to the amounts of Class B Net Carried Interest put into reserve.

To the extent that, after allocation to the legal reserve and of any other regulatory obligations in force, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the Articles of Incorporation, the general meeting of Shareholders may, on the proposal of the Board of Directors:

- firstly, pay the Class B Preferred Dividend;
- secondly, pay a dividend to the Class A Shares corresponding to the remainder of the distributable profits after deduction of the Class B Preferred Dividend and the Class B Net Carried Interest; and
- thirdly, pay a dividend to the Class B Shares equal to the Class B Net Carried Interest minus any Class B Preferred Dividend that has accrued or was paid during previous financial years of the Company, provided however that any amount that would be distributable to the Class B Shares shall firstly be put into a specific Class B Shares reserve for 50% of the distributable amount and such 50% amount put into reserve shall then become distributable in accordance with this clause four years after the date of distribution of the remaining amount and shall be distributed as soon as possible as from that date.

Within the limits provided by law, the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine the amount of the annual results that shall be distributed in accordance with the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and the Articles.

**Art. 25.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant nous Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 263 du 28 février 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124233 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 314, en date du 12 février 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Maître Tobias Seidl, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Monique Drauth, salariée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

Refonte des statuts de la Société, y inclus la clause relative à l'objet social qui devra être lu comme suit:

**Art. 3.** L'objet de la société est la gestion d'organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers autres que ceux agréés en vertu de la Directive 2009/65/CE.

"La Société prendra la qualité d'associé gérant commandité de Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. et Cube Energy S.C.A. (les «Filiales Luxembourgeoises Entièrement Détenues») en relation avec l'administration de leurs avoirs et leur promotion et pourra également assurer la gestion, la direction et la promotion de toute(s) autre(s) filiale(s) de la SICAV Cube Infrastructure Fund. A titre accessoire, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les Filiales Luxembourgeoises Entièrement Détenues et dans la SICAV Cube Infrastructure Fund et dans toute autre société (comprenant mais non limité aux filiales et personnes morales précitées) ainsi que l'administration et le développement de ces participations et de ses investissements dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle, ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres actifs ne constituera qu'une activité accessoire.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif."

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, le bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution de refondre les statuts de la Société de manière à les lire dorénavant comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de NATIXIS Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-quatre ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la société est la gestion d'organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers autres que ceux agréés en vertu de la Directive 2009/65/E.

La Société prendra la qualité d'associé gérant commandité de Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. et Cube Energy S.C.A. (les «Filiales Luxembourgeoises Entièrement Détenues») en relation avec l'administration de leurs avoirs et leur promotion et pourra également assurer la gestion, la direction et la promotion de toute(s) autre(s) filiale(s) de la SICAV Cube Infrastructure Fund. A titre accessoire, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les Filiales Luxembourgeoises Entièrement Détenues et dans la SICAV Cube Infrastructure Fund et dans toute autre société (comprenant mais non limité aux filiales et personnes morales précitées) ainsi que l'administration et le développement de ces participations et de ses investissements dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle, ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres actifs ne constituera qu'une activité accessoire.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et par mille (1.000) actions préférentielles de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») entièrement libérées ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée des actionnaires, en conformité avec la loi luxembourgeoise et les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts, peut décider de la création de plusieurs catégories d'actions, notamment la création, par émission ou conversion, d'actions sans droit de vote mais assorties de droits privilégiés.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

**Art. 6.** Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou

son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration une cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires suite à une déclaration de transfert écrite; datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs adéquats. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant pour la Société.

Un actionnaire de la Société ne peut pas transférer ses Actions de Catégorie A et/ou ses Actions de Catégorie B, par quelque moyen que ce soit, à tout tiers (en ce compris les sociétés affiliées des actionnaires de la Société) ou à tout autre actionnaire de la Société sans le consentement préalable du Conseil d'Administration. Par exception, Natixis Global Asset Management Participations 1, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 479 989 246 («NGAMP1») peut librement transférer ses Actions de Catégorie A et/ou ses Actions de Catégorie B à toute société affiliée.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième jeudi d'avril à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Chaque Action de Catégorie A habilite à un vote. En accord avec les articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions de Catégorie B ne possèdent pas de droit de vote excepté dans les cas spécifiques prévus par les Lois. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant un mandataire par écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, dûment convoqués, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale. Les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale des actionnaires seront consignés dans un registre des procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale des actionnaires tenu au siège social de la Société.

**Art. 10.** Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins quatre (4) membres et au maximum de huit (8) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le Conseil d'Administration devra toujours être composé de sorte que, aussi longtemps que Cube Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au registre des sociétés de Paris (France) sous le numéro 515 294 155 («CIP»), étant précisé que CIP pourra transférer son siège social à une autre adresse y inclus en dehors de la France, détient au moins 30% des Actions de Catégorie A de la Société, au moins deux (2) membres soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par CIP (étant précisé que l'un de ces deux membres devra être l'Administrateur Délégué (sauf renonciation expresse à ce droit par CIP)), le nombre de membres nommés sur proposition de CIP étant ramené à un (1) dans le cas où CIP détiendrait moins de 30% des Actions de Catégorie A de la Société (les «Administrateurs CIP»), et aussi longtemps que NGAMP1, et/ou sa société mère, l'une de ses filiales ou sociétés affiliées, sont les détenteurs de la majorité simple des Actions de Catégorie A de la Société, jusqu'à six (6) autres membres soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par NGAMP1 (les «Administrateurs NGAMP1»). Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et sont qualifiés, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration devra mettre en place en son sein un comité des rémunérations (le «Comité des Rémunérations») dont il déterminera la composition, qui sera présidé par l'un des Administrateurs NGAMP1 et comprendra l'Administrateur Délégué. Le Comité des Rémunérations aura notamment pour mission d'étudier et de faire des propositions sur les conditions de rémunération globale des administrateurs et des salariés de la Société et ses filiales. Le Comité des Rémunérations est créé à la seule initiative du Conseil d'Administration et ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité des Rémunérations rend compte au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité des Rémunérations peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration devra mettre en place en son sein un comité d'audit et des risques (le «Comité Compliance et Risques») dont il déterminera la composition, qui sera présidé par l'un des Administrateurs NGAMP1. Le Comité Compliance et Risques sera notamment en charge de la mise en place et du suivi des procédures de compliance, conformité et de contrôle interne de la Société. Le Comité Compliance et Risques est créé à la seule initiative du Conseil d'Administration et ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité Compliance et Risques rend compte au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité Compliance et Risques peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration devra élire parmi les Administrateurs NGAMP1 un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration devra se réunir (i) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et (ii) en tout état de cause, au moins une (1) fois par semestre, soit au moins deux (2) fois par exercice social.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par courrier électronique, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur, ou si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à la réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur en le désignant comme son mandataire par écrit. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Administrateur NGAMP1 et un (1) Administrateur CIP sont présents à la réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les réunions du Conseil d'Administration devront être tenues au Luxembourg sauf s'il y a urgence. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence et par un (1) Administrateur NGAMP1 et un (1) Administrateur CIP. Ils seront consignés dans un registre des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs. Le Conseil d'Administration devra également tenir un registre de présence aux réunions du Conseil d'Administration, signé par les Administrateurs présents ou représentés, par le Président du Conseil d'Administration et par le secrétaire de séance.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et pour prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.



Le Conseil d'Administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à un administrateur délégué Administrateur Délégué») de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra de temps à autre nommer les directeurs de la Société, comprenant les fondés de pouvoirs généraux, et les fondés de pouvoirs assistants ou autres directeurs considérés nécessaires pour les opérations et la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société.

Sauf stipulations contraires dans ces Statuts, les directeurs nommés auront les pouvoirs et l'autorité qui leur sont délégués par le Conseil d'Administration, tels que définis de temps à autre par le Conseil d'Administration dans le système délégataire de la Société

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, dans ou en rapport avec le principal actionnaire, NGAMP1 ou ses actionnaires, ses filiales ou sociétés affiliées, ainsi qu'avec CIP, ou encore en rapport avec toute autre société ou personne morale que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

**Art. 18.** La Société sera engagée par (i) la seule signature de l'Administrateur Délégué, pour les matières qui relèvent de sa compétence et relatives à la gestion journalière de la Société, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs autres que l'Administrateur Délégué ou (iii) la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir autres que l'Administrateur Délégué auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 19.** L'Administrateur Délégué pourra créer un comité exécutif (le «Comité Exécutif») doté de pouvoirs strictement internes pour l'assister dans ses fonctions sous réserve d'en faire agréer le fonctionnement et la composition par le Conseil d'Administration. Si aucun Administrateur Délégué n'a été désigné, le Conseil d'Administration pourra autoriser tout autre administrateur à créer ce Comité Exécutif.

**Art. 20.** Les comptes de la Société devront être audités par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires lors de l'assemblée générale qui devra déterminer la durée de sa fonction et ses rémunérations.

**Art. 21.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 22.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'Article cinq ci-dessus ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même Article.

Chaque Action de Catégorie B possède à tout moment le droit à (i) un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende Préférentiel de Catégorie B») qui sera déclaré et payé en espèce, correspondant à un pour cent (1 %) par an sur base de la valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), (ii) un dividende complémentaire qui sera déclaré et payé en espèce, correspondant au dividende que la Société est en droit de recevoir de temps à autre en qualité de propriétaire des parts de commandité dans CUBE et des parts de commandité dans chaque Filiale Luxembourgeoise Entièrement Détenue conformément au prospectus d'émission de CUBE Infrastructure Fund SICAV, aux Statuts de CUBE et aux Statuts des Filiales Luxembourgeoises Entièrement Détenues, net des impôts payables par la Société et de tout intérêt payé en vertu de tout contrat d'emprunt auquel la Société pourrait être partie de temps à autre ainsi que des charges encourues par

la Société en relation directe avec le dividende mentionné dans cet alinéa (ii) (le «Profit Net Réalisé de Catégorie B») et (iii) un dividende correspondant aux montants des Profits Nets Réalisés de Catégorie B mis en réserve.

Dans la mesure où, après l'allocation de la réserve légale et de toute autre obligation réglementaire en vigueur, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution aux actionnaires et dans la limite permise par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (les «Lois») et par les Statuts, l'assemblée générale des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'Administration:

- en premier lieu, payer le Dividende Préférentiel de Catégorie B;
- en deuxième lieu, payer un dividende aux Actions de Catégorie A correspondant au solde des profits distribuables après déduction du Dividende Préférentiel de Catégorie B et du Profit Net Réalisé de Catégorie B;
- en troisième lieu, payer un dividende aux Actions de Catégorie B égal au Profit Net Réalisé de Catégorie B moins tout Dividende Préférentiel de Catégorie B qui s'est accumulé ou qui a été payé pendant les années financières précédentes de la Société, sous réserve cependant que toute réserve qui serait distribuable aux Actions de Catégorie B soit premièrement mise dans une réserve spécifique d'Actions de Catégorie B à hauteur de 50% des réserves distribuables et que ces 50% mis en réserve deviennent ensuite distribuables en conformité avec cette clause quatre ans après la date de distribution du solde et soient distribués dans les plus brefs délais à partir de cette date.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition du montant des résultats annuels qui seront distribués conformément avec les Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

**Art. 24.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et les Statuts.

**Art. 25.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Seidl, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/283. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011711/619.

(130013087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

#### **ATMV, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 174.551.

#### — STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

The public limited company qualified as family wealth management company "STEGOSAURUS S.A., SPF", having its registered office at L-2561 Luxembourg, 31, Rue de Strasbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 167.213,

duly represented by its sole director, Mr Christophe JOOSEN, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "ATMV" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

3.2 This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

3.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

3.5 The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

3.6 Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

#### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of sixty two (62) shares having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## 5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at one hundred fifty thousand Euros (EUR 150 000-), consisting of three hundred (300) shares having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

## Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

## Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is

entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held at the company's registered office on the 5<sup>th</sup> of June at 15.00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from the end of the previous fiscal year.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

##### 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

##### 11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be

delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the amended law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.



## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

### Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 5<sup>th</sup> June 2014 at 15.00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the sixty two (62) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "STEGOSAURUS S.A., SPF", prenamed and represented as said before, and paid up up to 25% by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty (7,750.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

#### *Class A director:*

a) Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA, chartered accountant, born in Moscow (Russia) on the 3<sup>rd</sup> of May 1974, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling;

*Class B directors:*

b) Mr. Alexander TKACHENKO, manager, born in Moscow (Russia), on the 5<sup>th</sup> of February 1974, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling 3.

c) Mrs. Angella RAMSAMY, senior accountant, born in Port Louis, Mauritius, on the 31<sup>st</sup> of January 1985, having her professional address at 6, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3. The number of statutory auditors is set at one (1).

4. The following company is appointed as statutory auditor:

The limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, S, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. The term of the mandate of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting, which will be called to deliberate on the financial statements as at December 31, 2017.

6. The address of the Company's registered office is set at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said representative has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société anonyme qualifiée de société de gestion de patrimoine familial "STEGOSAURUS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, Rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.213,

dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Christophe JOOSEN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "ATMV" (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention directes et indirectes, de participations d'intérêts de toute forme dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, et l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

3.2 Cela inclut mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi ou l'émission (sans une offre publique) de certificats d'actions privilégiés, prêts, obligations, débentures notes et d'autres instruments de dettes, actions, bons de souscription, et autres instruments de capitaux propres ou de droits incluant mais n'est pas limité aux actions de capital social, les intérêts de société en commandité, les intérêts de sociétés à responsabilité limitée, actions privilégiées, titres, swaps et n'importe quelle combinaison de ceux-ci, dans chaque cas, qu'ils soient facilement réalisables ou non, et

obligations ( incluant mais pas limité aux obligations de titres synthétiques) dans n'importe quelle société, entité, ou personne morale.

3.3 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou autres biens mobiliers ou immobiliers de n'importe quelle forme ou nature.

3.4 La Société peut donner des engagements, garanties, privilèges, hypothèques et n'importe quelle autre forme de titres et d'indemnités aux entités du Grand-Duché de Luxembourg ou entités étrangères, à l'égard de ses propres obligations et dettes.

3.5 La Société peut aussi fournir assistance de n'importe quelle forme (incluant mais pas limité à l'octroi d'avances, de prêts, dépôts d'argent, crédits aussi bien que les engagements, garanties, privilèges, hypothèques et n'importe quelle autre forme de titres, dans n'importe quelle forme) aux subsidiaires de la Société. Sur une base plus occasionnelle, la Société peut donner la même forme d'assistance aux entreprises qui font partie du même groupe de sociétés auquel la Société appartient ou à des tiers, pourvu que ça soit dans l'intérêt de la Société et ça ne déclenche pas des exigences relatives aux permis.

3.6 Nonobstant ce qui précède, la Société n'entrera pas dans n'importe quelle transaction qui lui conduirait à s'engager dans n'importe quelle activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui exigerait la Société d'avoir une autre licence.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

##### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par soixante-deux (62) actions ayant une valeur nominale de cinq cent Euros (EUR 500,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### **5.2 Capital social autorisé**

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à cent cinquante milles d'euros (EUR 150.000,-), représenté par trois cent d'euros (300) actions ayant une valeur nominale de cinq cent d'euros (EUR 500,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de juin à 15.00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### **11.3 Quorum**

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### **11.4 Vote**

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

### **D. Le conseil d'administration**

#### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### **Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent

que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat de l'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'adminis-

tration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs/d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

#### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.



25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **H. Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 5 juin 2014 à 15.00 heures.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-deux (62) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "STEGOSAURUS S.A., SPF", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à hauteur de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à deux (2).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

##### *Administrateur de Classe A:*

a) Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA, expert-comptable, née à Moscou (Russie), le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

##### *Administrateurs de classe B:*

b) Monsieur Alexander TKACHENKO, manager, né à Moscou (Russie), le 05 février 1974, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling

c) Madame Angella RAMSAMY, comptable senior, née à Port Louis, Mauritius, le 31 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

4. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JOOSEN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/589. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012037/856.

(130014212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

#### **Cellon, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 16, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019204/9.

(130022876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

#### **Sculptor Sparrow Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.548.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

1) MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 166.202,

here represented by Bernard Bronckart, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 13<sup>th</sup> day of December, 2012.

2) MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Bernard Bronckart, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 18<sup>th</sup> day of December, 2012.

3) Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Bernard Bronckart, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 18<sup>th</sup> day of December 2012.

The three power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of Sculptor Sparrow Investments S.C.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2 Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or partnerships and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3 Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Manager (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

4.4 In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand and two pounds Sterling (GBP 30,002), represented by thirty thousand (30,000) Class A Shares, one (1) Class B Share and one (1) management share (the "Management Share") with a nominal value of one pound Sterling (GBP 1) each. The Management Share shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company. The Class A Shares, the Class B Share and the Management Share are hereafter together referred to as the "shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof, and subject to article 13.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The Manager shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a

registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

**Art. 6 Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at one hundred thirty thousand and two pounds Sterling (GBP 130,002), consisting of one hundred thirty thousand (130,000) Class A Shares and one (1) Class B Share and one (1) Management Share with a nominal value of one pound Sterling (GBP 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

**Art. 7. Classes of Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into the following classes of shares, each of them having the same nominal value:

(i) "Management Share": a share which has been subscribed by the Manager as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company and which entitles its holder to the distribution rights as set out in any shareholders' agreement which may be in place from time to time;

(ii) "Class A Shares": shares which have been subscribed by the Class A Shareholders from time to time and which entitle their holders to the distribution rights as set out in any shareholders' agreement which may be in place from time to time;

(iii) "Class B Shares": shares which have been subscribed by the Class B Shareholders and which entitle their holders to the distribution rights as set out in any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

7.2 The shares of the Company are in registered form

7.3 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 8 Register of shares - Transfer of shares.**

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

8.3 The shares are only transferable in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

8.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives or the Manager, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

**C. General meetings of shareholders**

**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law, by these articles of association and by the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

**Art. 10. Convening of general meeting of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the Manager.

10.2 It must be convened by the Manager upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

10.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof needs to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on June 30 at 5pm o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

11.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who do not need to be shareholders.

If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The Manager may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

11.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

11.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

**Art. 12. Manager consent.** The general meeting of shareholders may only adopt and ratify (i) acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or (ii) amend the articles of association with the consent of the Manager.

#### **Article 13 Quorum and Vote.**

13.1 Each share is entitled to one (1) vote.

13.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 14. Amendments of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least 100% of the votes validly cast at a general meeting at which at least fifty percent (50%) of the holders of Class A Shares, the holder of the Class B Share and the holder of the Management Share are present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance

with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

**Art. 15. Change of nationality.** The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

**Art. 16. Adjournment of general meeting of shareholders.** Subject to the provisions of the Law, the Manager may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The Manager shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted shall be cancelled.

**Art. 17. Minutes of general meetings of shareholders.**

17.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.

17.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Manager.

## D. Management

**Art. 18. Appointment and Powers of the Manager.**

18.1 The Company shall be managed by Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending, having its registered office at 6D, EBBC, route de Treves L-2633 Senningerberg, in its capacity as unlimited shareholder (associé commandité) (the "Manager"). The other shareholders (actionnaires commanditaires) shall neither participate nor interfere in the management of the Company.

18.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall be immediately dissolved and liquidated, unless a general meeting of shareholders is held within ninety (90) days after the occurrence of such an event, at which general meeting the shareholders shall appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirement for amendment of these articles of association. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

18.3 The Manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, and subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

**Art. 19. Conflict of interest.**

19.1 The transactions made between the Company and the Manager having an interest conflicting with that of the Company are mentioned in the resolution of the Manager.

19.2 Any such conflict of interest shall be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

19.3 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the Manager relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 20. Dealing with third parties.**

20.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the Manager or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Manager.

20.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of a company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

## E. Supervision of the company

**Art. 21. Independent Auditor.**

21.1 The Company's annual accounts shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprise agréés), appointed by the general meeting of shareholders at the Manager's recommendation. The general meeting of shareholders shall determine the number of auditor(s) and the term of their office which shall not exceed one (1) year.

21.2 Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

## F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

### **Art. 23. Annual accounts- Allocation of profits.**

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the law.

23.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 Upon recommendation of the Manager, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law, and in the manner and order as set out in any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

23.6 All the funds invested in or lent to the Company by the shareholders, whether as equity contributions in cash or in kind, as shareholder loans, as advances, as current accounts and/or as preferred equity certificates entitle them to a return. The return payable in relation to shareholder loans, advances, current accounts and/or preferred equity certificates will be determined in accordance with the terms of any instrument entered into between the Company and the shareholders and will be deducted when computing the profit or loss of the year.

Prior to any payment of the return, whichever form such payment may take (dividend, payment under the accounts and/or shareholder loans and/or preferred equity certificates or otherwise) being made to the shareholders, the Company shall verify that such payments are consistent with any waterfall provision that may be contained in any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

Notwithstanding anything herein to the contrary, when a return is paid to a holder of Class A Shares and/or Class B Shares by way of payments under preferred equity certificates and/or under shareholder loan agreements, such payments shall be considered as part or all of the remuneration due to such holder of Class A Shares and/or Class B Shares under any waterfall provision that may be contained in any shareholders' agreement which may be in place from time to time and such holder of Class A Shares and/or Class B Shares shall not be entitled to claim any additional payment as a dividend hereunder.

To the extent permitted by Law, remunerations to the holders of Class A Shares and to the holders of Class B Shares may be made at the discretion of the Manager.

### **Art. 24 Interim dividends - Share premium.**

24.1 The Manager may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law and in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

24.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

## G. Liquidation

### **Art. 25. Liquidation.**

25.1 In the event of dissolution of the Company (as may be determined in any shareholders' agreement which may be in place from time to time), the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding on such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

26.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be in place from time to time.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 26. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provision*

1 ) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held within six (6) months after the closing of the first financial year in the year 2014.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

|   |                       |
|---|-----------------------|
| 1) MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l., prenamed . . . . .         | 30,000 Class A Shares |
| 2) MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., prenamed . . . . .          | 1 Class B Share       |
| 2) Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., prenamed . . . . . | 1 Management Share    |
| Total . . . . .   | 30,002 shares         |

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty thousand and two British Pounds (GBP 30,002.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Commercial Law, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.-EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The following is appointed as independent auditor of the Company until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts 2013:

Ernst&Young SA, a company having its registered office at L- 5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, registered at the Register of Trade and Companies under the number B 47771.

2. The registered office of the Company is set at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.202,

représenté par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2012.

2) MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2012.

3) Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,



représentée par Monsieur Bernard Bronckart, employé privé, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de Sculptor Sparrow Investments S.C.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou partnerships luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utiles pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Il pourra être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou des bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Gérant.

4.4 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente mille et deux livres Sterling (GBP 30,002), représenté par trente mille (30.000) Actions de Classe A, une (1) Action de Classe B et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un livre Sterling (1 GBP) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par un associé commandité de la Société. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et l'Action de Commandité seront ci-après collectivement dénommées les «actions».

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour modifier les présents statuts ou selon les modalités prévues par l'article 6 de ceux-ci, et sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessous..

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes préférentiellement aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront proposées aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le Gérant déterminera le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire/aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/

de l'actionnaire existant(s) dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou selon les modalités prévues par l'article 6 de ceux-ci.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

#### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé de la Société, comprenant le capital social souscrit, est fixé à cent trente mille et deux livres Sterling (GBP 130,002), représenté par cent trente mille (130,000) Actions de Classe A, une (1) Action de Classe B et une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément au présent article, le Gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à émettre des options de souscription à ces actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) un droit préférentiel de souscription pour les actions émises. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour procéder à une modification des présents statuts, et à chaque fois, n'excédant pas cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Classes d'Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions des classes suivantes, ayant chacune la même valeur nominale:

- (i) "Action de Commandité": une action souscrite par le Gérant de la Société et qui donne droit aux droits de distribution tels que prévus dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps;
- (ii) "Actions de Classe A": des actions souscrites de temps en temps par les Actionnaires de Classe A et qui donnent droit aux droits de distribution tels que prévus dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps;
- (iii) "Actions de Classe B": des actions souscrites de temps en temps par les Actionnaires de Classe B et qui donnent droit aux droits de distribution tels que prévus dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

7.2 Les actions de la Société sont sous forme nominative.

7.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 8. Registre des actions - Transfert des actions.**

8.1 Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la Société, où il sera tenu à la disposition de chacun des actionnaires. Le registre contiendra toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre des actions. Des certificats constatant l'inscription au registre seront délivrés à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, celles-ci devront désigner un mandataire unique qui les représentera envers la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme mandataire envers la Société.

8.3 Les actions sont uniquement cessibles en vertu des dispositions prévues dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps;

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession écrite portée au registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) mandataire(s), soit (ii) sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi, par les présents statuts et par tout pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée à tout moment par le Gérant.

10.2 Elle doit être convoquée par le Gérant à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires devra se tenir dans la période d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

10.3 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale indiqueront la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et se fera par avis publié deux fois à intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, au Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les avis par courrier doivent être envoyés aux actionnaires huit (8) jours

avant l'assemblée aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires, mais aucune preuve de l'accomplissement de cette formalité n'a à être rapportée.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être faits par lettre recommandée uniquement et seront envoyés à chaque actionnaire par envoi recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils ont renoncé aux modalités la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

#### **Art. 11. Déroulement de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 30 juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

11.2 Un bureau de l'assemblée devra être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires et qui ne doit pas être des actionnaires.

Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de ne désigner (i) qu'un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui tiendra le rôle du bureau et dans ce cas il n'y a pas besoin de nommer un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra être lue comme une référence au «président et au secrétaire» ou, le cas échéant, à la «personne qui assume à elle seule le rôle de bureau», en fonction du contexte et le cas échéant.

Le bureau de l'assemblée s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.3 Une liste de présence doit être établie à toute assemblée générale des actionnaires.

11.4 Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à n'importe quelle assemblée des actionnaires.

11.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité et de participer pleinement à l'assemblée, est considérée présent pour le calcul du quorum et de la majorité, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

11.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention, sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 12. Consentement du Gérant.** L'assemblée générale des actionnaires peut uniquement adopter et ratifier (i) des actes concernant les intérêts de la Société envers les tiers ou (ii) modifier les statuts avec l'accord du Gérant.

#### **Art. 13. Quorum et Vote.**

13.1 Toute action donne droit à un (1) vote.

13.2 Sauf exigence contraire de la Loi ou des présents statuts, les résolutions d'assemblée générale des actionnaires valablement convoquée ne nécessitent aucun quorum et seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés quelle que soit la proportion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 14. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par les présentes, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale, adoptée à la majorité des cent pourcent (100%) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins cinquante pourcent (50%) des Actionnaires de Classe A, un Actionnaire de Classe B et l'Actionnaire Gérant Commandité sont présents ou représentés. Si la deuxième condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale peut être convoquée selon les modalités prévues par la Loi et par les présents statuts. Cette seconde assemblée délibérera sans tenir compte de la proportion du capital social représenté et

les résolutions y seront adoptées à une majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 15. Changement de nationalité.** La nationalité de la Société pourra être changée par le consentement unanime de tous les actionnaires.

**Art. 16. Report de l'assemblée générale des actionnaires.** Sous réserve des termes de la Loi, le Gérant peut reporter toute assemblée générale des actionnaires pour quatre (4) semaines. Le Gérant devra reporter une assemblée à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Lors d'un tel report d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée sera annulée.

**Art. 17. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédigera le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

18.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, devront être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou seront signés par le Gérant.

## D. Gestion

**Art. 18. Nomination et Pouvoirs du Gérant.**

18.1 La Société sera gérée par Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours, ayant son siège social à 6D, EBBC, route de Trèves L-2633 Senningerberg, en sa qualité d'associé commandité (le «Gérant»). Les actionnaires commanditaires ne participeront pas et ne pourront pas s'immiscer dans la gestion de la Société.

18.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation présentant un caractère permanent empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société sera immédiatement dissoute ou mise en liquidation, sauf si une assemblée générale des actionnaires est tenue dans un délai de quatre vingt-dix (90) jours lors de laquelle les actionnaires désigneront un gérant successeur, en conformité avec les exigences concernant le quorum et la majorité requis pour modifier les présents statuts. Une telle nomination d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

18.3 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

**Art. 19. Conflit d'intérêt.**

19.1 Les transactions conclues entre la Société et le Gérant qui ont un intérêt autre que celui de la Société sont mentionnés dans la résolution du Gérant.

19.2 Un tel conflit d'intérêt devra être déclaré à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant tout vote sur d'autres résolutions.

19.3 Les alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque la décision du Gérant concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.**

20.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du Gérant ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

20.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou représentants du Gérant y auront un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, représentant ou employé de cette société ou entreprise. Tout administrateur ou représentant du Gérant qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, représentant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société pourrait contracter ou entrerait autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

## E. Surveillance de la société

**Art. 21. Réviseur d'entreprise agréé.**

21.1 Les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du Gérant. L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre de réviseurs et la durée de leur nomination, qui ne pourra pas excéder un (1) an.

21.2 Le réviseur d'entreprise agréé pourra uniquement être révoqué pour cause ou avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires.

## F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 23. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

23.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Gérant dresse un inventaire de l'actif et du passif, du bilan et du compte de résultat conformément à la loi.

23.2 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et pour aussi longtemps que le montant total de ladite réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectés à la réserve légale si cet actionnaire contributeur donne son accord pour une telle affectation.

23.4 En cas de réduction de capital social, la réserve légale peut être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur recommandation du Gérant, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du reste des bénéfices annuels net de la Société en conformité avec la Loi, les présents statuts et les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

23.6 Tous les fonds investis ou prêtés à la Société par les actionnaires, que ce soient des actions au comptant ou en nature, comme des prêts d'actionnaire, comme avances, comme comptes courant et/ou comme des preferred equity certificates, les habilite à recevoir un rendement. Le rendement payable en relation avec les prêts d'associé, les avances, les comptes courants et/ou les preferred equity certificates sera déterminé conformément aux dispositions des instruments existant entre la Société et les actionnaires et sera déduit au moment du calcul du bénéfice ou de la perte de l'année.

Avant tout paiement du rendement aux actionnaires, sous quelque forme que ce soit (dividendes, paiements sous les prêts d'actionnaire, comptes courant et/ou preferred equity certificates ou autrement), la Société vérifiera que ces paiements sont en conformité avec toute clause de waterfall qu'il pourrait y avoir dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, quand un rendement est payé à un Actionnaire de Classe A et/ou B sous forme de paiements sous des preferred equity certificates et/ou des prêts d'actionnaire, ces paiements seront considérés comme faisant partie de la rémunération due à ce détenteur d'Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B sous toute clause de waterfall qu'il pourrait y avoir dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps, et ce détenteur d'Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B n'aura pas le droit de demander un paiement supplémentaire quelconque sous forme de dividendes en vertu de cette clause.

Dans la mesure autorisée par la Loi, les distributions aux Actionnaires de Classe A et aux Actionnaires de Classe B se feront à la seule discrétion du Gérant.

### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le Gérant peut procéder à la distribution des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi.

24.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions de la Loi.

## G. Liquidation

### Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société (tel que déterminé dans un pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps), il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la résolution et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

25.2 Le boni de liquidation sera partagé entre les actionnaires conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui existera de temps en temps.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans les six (6) mois suivant la clôture du premier exercice social en 2014

### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| 1) MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l., nommée ci-avant . . . . .      | 30.000 Actions de Classe A    |
| 2) MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., nommée ci-avant . . . . .       | 1 Action de Classe B          |
| 2) Sculptor Sparrow Investments S.à r.l., nommée ci-avant . . . . . | <u>1 Action de Commandité</u> |
| Total . . . . .   | 30.002 actions                |

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de trente mille deux Livres Sterling (GBP 30.002,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Résolutions des actionnaires*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée réviseur d'entreprises agréée jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société au 31 décembre 2013:

Ernst&Young SA, une société ayant son siège à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Bronckart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61372. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012519/661.

(130013957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

#### **Société d'Investissements Montblanc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.917.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola Road Town, 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, Waterfront Drive (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration général, déposé au rang des minutes du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg, A.C. le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 3 mai 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Paul HENCKS, en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 16 septembre 1998, contenant notamment l'abandon du statut fiscal spécifique sur les sociétés holding régi par la loi du 31 juillet 1929.

b) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");

c) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

d) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

e) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

f) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

g) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

h) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

i) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012550/56.

(130014500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

---

#### **Recup-Métaux Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3394 Roeser, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.878.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "RECUP-METAUX LUX S.A.", établie et ayant son siège à L-5532 Remich, 6, rue Enz, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1604 du 6 août 2010, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.878,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Paul BODIN, commerçant, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 9, Grand-Rue,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Remich à Roeser et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société;

2. Fixation de l'adresse du siège social.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Remich à Roeser et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse à L-3394 Roeser, 9, Grand-Rue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, BERNARD, BODIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50503. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signe):* THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013286/50.

(130015642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

**INVECO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 février 2013*

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Chris Curtis avec effet 1<sup>er</sup> décembre 2012;

- De nommer:

\* Madame Joanna Wisniewska, 'Senior Controller', née le 28 décembre 1980 à Varsovie, Pologne, résidant professionnellement au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, en tant que administratrice de la Société avec effet 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour une durée indéterminée;

Les administrateurs Simone Schmitz et Marion Geniaux ont leur siège social à 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2013018733/17.

(130022133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---